

STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE FÉDÉRALE

VENDREDI 30 MARS 2018 • BRUXELLES

STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE FÉDÉRALE

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Garantir la sécurité d'approvisionnement
- Respecter les Accords de Paris
- Maintenir une énergie abordable pour les entreprises, en ce compris les électro-intensives, et les familles
- Conserver le plus haut degré de sécurité des installations

STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE FÉDÉRALE

6 AXES

- Norme énergétique
- Mécanisme de rémunération de la capacité
- Monitoring
- Élaboration du Plan national intégré Energie-Climat (PNEC)
- Burden sharing
- Éolien offshore

STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE FÉDÉRALE

NORME ÉNERGÉTIQUE

- **Veiller à ce que les différentes composantes du coût de l'énergie ne soient pas plus élevées en Belgique que chez nos voisins, de manière à préserver la compétitivité de nos entreprises et le pouvoir d'achat des ménages.**
 - Attention particulière portée aux coûts du gaz et de l'électricité pour les industries ayant un profil intense en énergie.
 - La ministre est chargée de déposer un avant-projet de loi en première lecture pour le **20 juillet 2018**.
 - La ministre est chargée de déposer un avant-projet de loi réformant le système de dégressivité de la surcharge offshore au Conseil des ministres du **31 mai 2018**.

STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE FÉDÉRALE

MÉCANISME DE RÉMUNÉRATION DE LA CAPACITÉ

- **Sortie du nucléaire en 2025**
 - Garantir un système électrique solide et fiable
 - Nécessité de nouvelles capacités de production outre les investissements dans les interconnexions, la flexibilité et la gestion de la demande.
 - Un avant-projet de loi sera soumis au Conseil des ministres pour le **31 mai 2018**

STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE FÉDÉRALE

MONITORING

- **Les éléments suivants feront l'objet d'un monitoring:**
 - L'impact sur le climat par la CNC/NKC (Commission Nationale Climat)
 - L'évolution des prix de l'énergie et des tarifs par le FORBEG (Forum des régulateurs belges d'électricité et du gaz)
 - La sécurité d'approvisionnement par Elia, la CREG et l'administration (DG Énergie)
 - La sécurité des installations nucléaires est assurée par l'AFCN (Agence fédérale du contrôle nucléaire)
- **Mise en place d'un Comité fédéral Energie (administration fédérale, Régions, employeurs et industrie)**

STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE FÉDÉRALE

PLAN NATIONAL ENERGIE-CLIMAT (PNEC)

- **Juillet 2018:** contributions des entités fédérées.
- **Au plus tard le 15 octobre 2018:** présentation au Conseil des ministres de l'état des lieux intermédiaire.
- **Avant le 31 décembre 2018:** la Belgique rendra son Plan National intégré Energie-Climat à la Commission européenne.

STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE FÉDÉRALE

BURDEN SHARING

- Les objectifs pour la période 2021-2030 au niveau européen sont déjà fixés.
- Le Plan national Energie-Climat 2030 servira de base à la conclusion d'un accord de répartition entre les différentes entités fédérées.
- Avant la fin du **mois d'avril 2018**, définition de nouvelles zones permettant la construction de **parcs éoliens offshore**.
- Avant le **20 juillet 2018**, remise d'une note de vision permettant de recourir à un système d'appel d'offres pour la construction éventuelle de nouveaux parcs éoliens après 2020. Sur base de cette note, un avant-projet de loi sera soumis au Conseil des ministres avant la fin de la législature.

STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE FÉDÉRALE

ARRÊTÉ ROYAL SUR LES PARCS ÉOLIENS OFFSHORE

- **La Ministre de l'Énergie et le Secrétaire d'État mettront à exécution la proposition de détermination du niveau de soutien pour les parcs offshore Northwester 2, Mermaid et Seastar.**
 - **Au plus tard le 27 avril 2018:** l'arrêté royal de soutien exécutant cette décision sera soumis au Conseil des ministres. Dès son adoption, l'arrêté-royal sera transmis à la Commission européenne pour obtenir son approbation quant au mécanisme de soutien.
 - **Pour la fin du mois de mai 2018:** le Secrétaire d'État à la mer du Nord prolongera les concessions de 20 ans à 25 ans pour les trois parcs concernés.
 - **Au plus tard le 1er janvier 2021:** mise en production des parcs.

STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE FÉDÉRALE

PACTE ÉNERGÉTIQUE

- **14 décembre 2017:** prise d'acte par le Conseil des ministres restreint du projet déposé par les quatre ministres de l'énergie.
- **30 mars 2018:** tenant compte des engagements décrits ci-dessus, le Gouvernement approuve le Pacte énergétique dans le cadre de la stratégie énergétique fédérale.

STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE FÉDÉRALE

VENDREDI 30 MARS 2018 • BRUXELLES